



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE – CONVOCATION (Publication dans le journal officiel du mercredi 9 mai 2018)
--

ALLE : assemblée communale ordinaire, mardi 29 mai 2018, à 20h15 à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle

Ordre du jour :

1. Présentation du projet global de la patinoire
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2018.
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2017.
4. Prendre connaissance du projet d'agrandissement du bâtiment des services communaux, à la rte de Courgenay 24 ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 45'000.—, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
5. EAU A16 – Reprise des installations de distribution d'eau par le SIDP – Présentation et validation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier
6. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :
 - a) M. Giuseppe Germano, ressortissant italien domicilié à Alle ;
 - b) M. Gianni Pietronigro, ressortissant italien domiciliée à Alle.
7. Information finale sur l'implantation des conteneurs type Molok pour les sacs-poubelle SIDP.
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La convention mentionnée sous point 5 sera déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

INFORMATION SUR L'EAU POTABLE

Conformément à l'ordonnance sur les denrées alimentaires, la Commune informe la population que les analyses effectuées régulièrement dans la localité concernant la qualité de l'eau du réseau confirment que celle-ci est potable.

Qualité hygiénique les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est hygiéniquement propre.

Qualité chimique dureté de l'eau 31.5 f° -> eau dure

- nitrates 7.2 mg/l
- Le seuil de tolérance est fixé à 40 mg nitrates par litre pour l'eau potable.
- La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires

Origine de l'eau 6 % de l'eau potable provient de la source de Fregiécourt

- 55 % de l'eau potable provient des sources de Charmoille
- 28 % de l'eau potable provient de la source « Sous la Côte » à Charmoille
- 8 % de l'eau potable provient de l'interconnexion avec l'A16
- 3 % de l'eau potable provient de la source de la Louvière (Alimentation Flasa)

Traitement de l'eau eau de sources de Fregiécourt et Charmoille : traitement par filtre à sable et désinfection par UV

- eau de l'A16: traitement par chloration

Autres informations Les résultats détaillés des analyses bactériologiques et chimiques sont placardées au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, respectivement à disposition au secrétariat communal